

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Anis EL KEBIR (Audit Conseil & Organisation).

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**

**BILAN CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				<b><u>CAPITAUX PROPRES ( part du groupe)</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>							
				Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Réserves consolidées	16	19 208 146	16 424 401
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Résultat consolidé de l'exercice	17	133 385	(9 462 728)
Immobilisations incorporelles	6	26 910 666	25 898 264			<b>59 280 277</b>	<b>46 900 419</b>
Amortissements		(24 217 988)	(23 135 522)	<b><u>INTERETS MINORITAIRES</u></b>			
Immobilisations corporelles	7	393 849 744	366 895 889	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidées		17 923 007	18 058 046
Amortissements		(191 145 008)	(172 603 252)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		1 226 075	608 384
Immobilisations financières	8	15 356 204	15 027 197	<b><u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u></b>		<b>19 149 082</b>	<b>18 666 430</b>
Provisions		(4 769 341)	(4 826 097)				
				<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>215 984 277</b>	<b>207 256 479</b>	<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Autres actifs non courants	9	5 138 350	6 177 434	Emprunts obligataires et bancaires	18	82 412 973	76 548 038
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>221 122 627</b>	<b>213 433 913</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>82 412 973</b>	<b>76 548 038</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	10	73 527 245	86 035 054	Fournisseurs et comptes rattachés	19	105 387 816	102 112 705
Provisions		(4 126 694)	(3 942 321)				
Clients et comptes rattachés	11	18 210 393	18 102 528	Autres passifs courants	20	47 705 212	38 481 543
Provisions		(3 921 823)	(4 218 301)				
Autres actifs courants	12	39 530 410	38 131 194	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	81 668 148	110 197 044
Provisions		(1 108 454)	(979 558)				
Autres actifs financiers	13	231 581	661 460				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	52 138 223	45 682 210	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>234 761 176</b>	<b>250 791 292</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>174 480 881</b>	<b>179 472 266</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>317 174 149</b>	<b>327 339 330</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>395 603 508</b>	<b>392 906 179</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&amp;DES PASSIFS</b>		<b>395 603 508</b>	<b>392 906 179</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	22	636 075 788	592 567 052
Autres revenus d'exploitation		18 725 327	18 773 652
		<b>654 801 115</b>	<b>611 340 704</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(502 035 603)	(461 168 103)
Achats d'approvisionnement consommés		(19 195 671)	(20 055 330)
Charges de personnel		(63 284 176)	(59 530 864)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(22 434 948)	(27 048 362)
Autres charges d'exploitation	25	(43 770 424)	(40 289 630)
		<b>(650 720 822)</b>	<b>(608 092 289)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 080 293</b>	<b>3 248 415</b>
Charges financières	26	(15 028 569)	(12 131 742)
Produits financiers	27	15 260 521	3 243 898
Autres gains ordinaires	28	1 632 303	912 646
Autres pertes ordinaires		(1 135 721)	(1 281 727)
		<b>4 808 827</b>	<b>(6 008 510)</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>4 808 827</b>	<b>(6 008 510)</b>
Impôts sur les bénéfices		(3 382 108)	(2 751 851)
		<b>1 426 719</b>	<b>(8 760 361)</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>1 426 719</b>	<b>(8 760 361)</b>
Autres pertes extraordinaires (cont. Soc)		(67 259)	(93 983)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>1 359 460</b>	<b>(8 854 344)</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé		<b>1 359 460</b>	<b>(8 854 344)</b>
Intérêts minoritaires		<b>1 226 075</b>	<b>608 384</b>
<b>Résultat net ( part du groupe)</b>		<b>133 385</b>	<b>(9 462 728)</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,007</b>	<b>-0,474</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

**(présenté selon la méthode de référence)**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	672 356 257	626 813 155
Encaissements reçus des autres débiteurs	2 040	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(626 517 369)	(610 576 426)
Intérêts payés	(14 417 583)	(11 979 255)
Intérêts reçus	1 967 475	2 048 360
Impôts sur les sociétés payés	(248 266)	(2 981 000)
Autres flux liés à l'exploitation	356 742	(322 673)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>33 499 296</b>	<b>3 002 161</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(35 736 456)	(33 072 446)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 890 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob financière:	28 761 726	
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	3 675 975	1 880 685
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	23 182	98 363
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>	<b>(3 275 573)</b>	<b>(32 983 398)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes et autres distributions	(455 884)	(5 932 017)
Encaissements provenant des augmentations du capital		
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	39 900 000	11 075 000
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(19 925 097)	(31 581 330)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>	<b>19 519 019</b>	<b>(26 438 347)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>49 742 742</b>	<b>(56 419 584)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	(25 025 329)	31 394 255
Trésorerie à la clôture de l'exercice	24 717 413	(25 025 329)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

#### ***1. Présentation des sociétés consolidées***

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX a racheté en 2015 directement 10% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient les 90% restant indirectement par ses filiales la SIM (48,6%) et la SGS (41,4%).

## ***2/ Méthodes de consolidation utilisées et périmètre de consolidation***

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

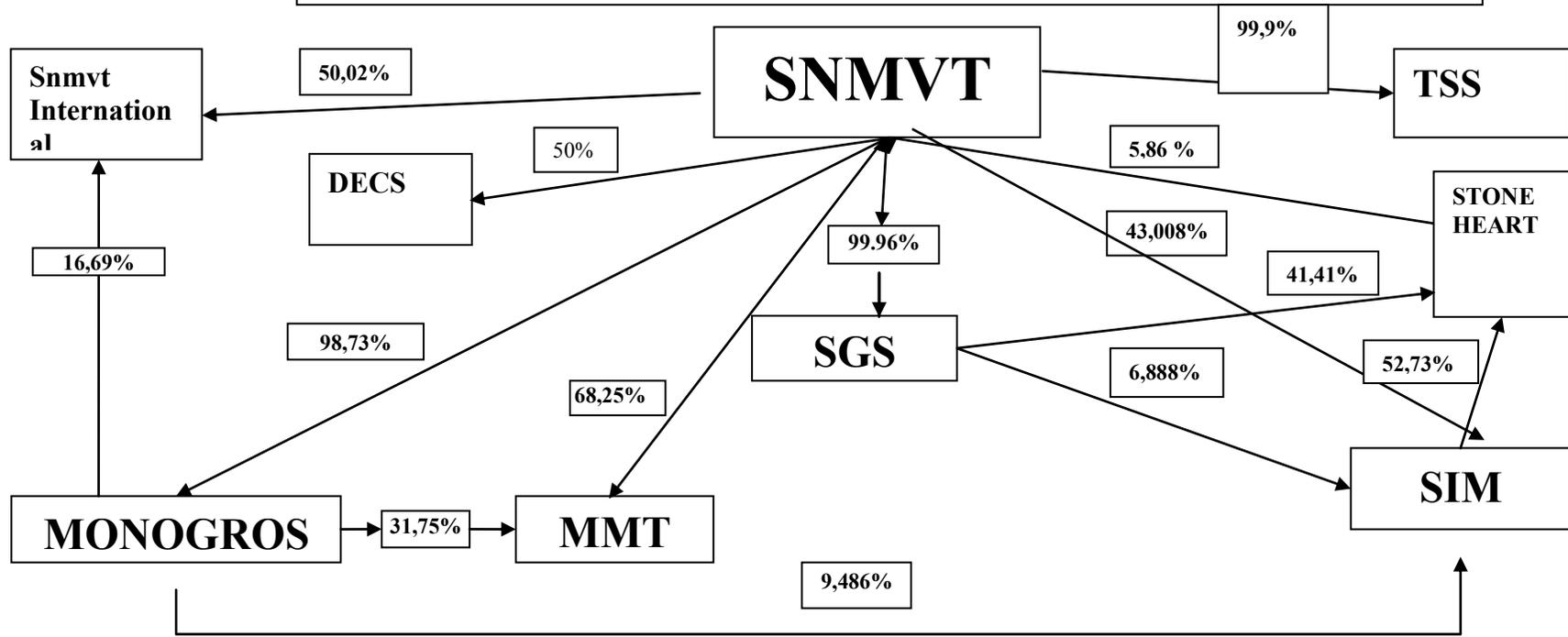
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

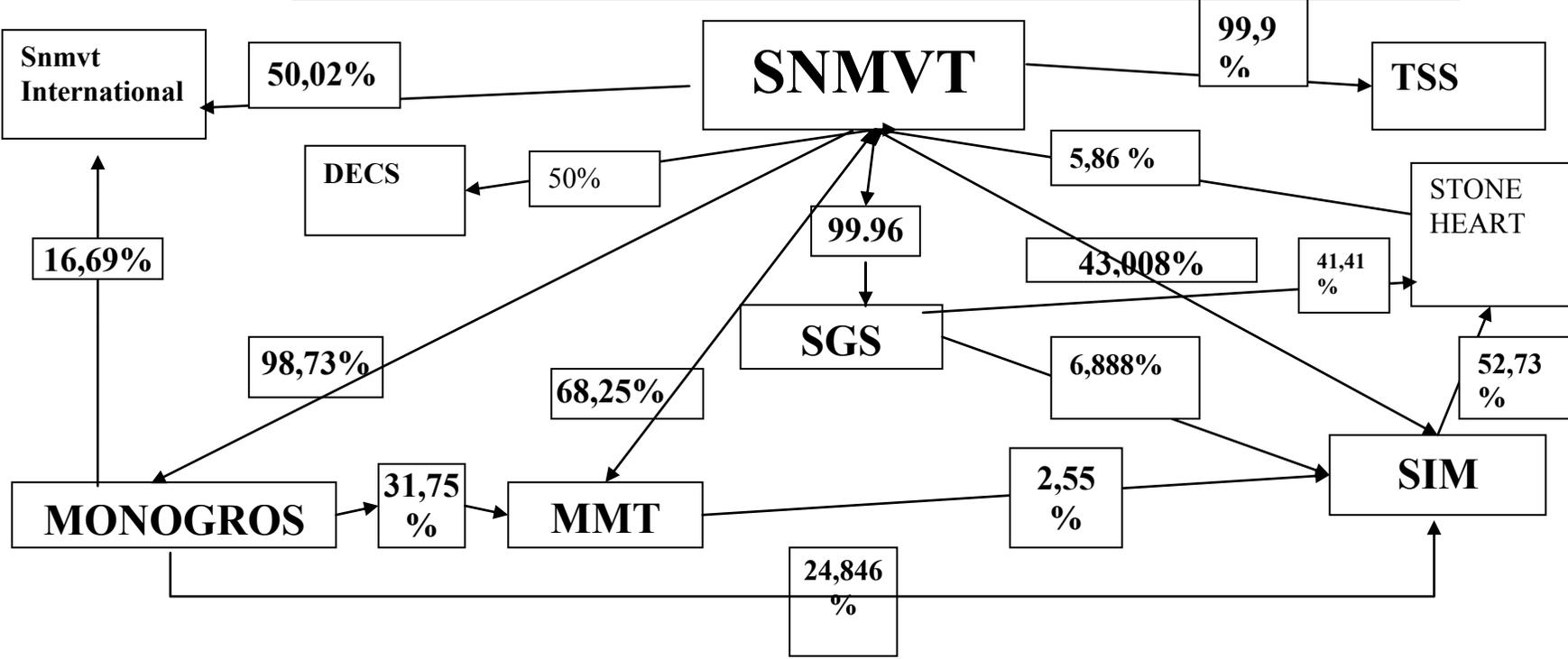
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

***3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.***

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2019



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2018



Au 31 décembre 2019

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	87,84%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	59,26%	Filiale	Intégration globale	59,26%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Au 31 décembre 2018

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	87,84%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

#### ***4. Méthodes comptables adoptées par la société***

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

##### **4.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

##### **4.2 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

##### **4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS**

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

##### **4.4 Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

#### 4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

#### 4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNITED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

#### 5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 019</u>	<u>2 018</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	<b>39 869</b>	<b>39 869</b>
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	<b>(39 869)</b>	<b>(39 869)</b>
Total des écarts d'acquisition nets	<b>0</b>	<b>0</b>
	<u>2 019</u>	<u>2 018</u>

## ***6. Immobilisations incorporelles***

Logiciels informatiques	8 618 214	7 706 963
Fonds de commerce SNMVT	3 586 196	3 586 196
Fonds de commerce SGS	298 560	298 560
Fonds de commerce SIM	1 344 797	1 344 797
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	212 599	111 448
	<b>26 910 666</b>	<b>25 898 264</b>
A déduire amortissement des logiciels	(6 455 098)	(5 485 749)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(3 269 234)	(3 156 117)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(298 560)	(298 560)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
	<b>(24 217 988)</b>	<b>(23 135 522)</b>
	<b>2 692 678</b>	<b>2 762 742</b>

## ***7. Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, et les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2019.

<b>TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2019</b>											
	<b>SNMVT- MONOPRIX</b>	<b>SGS</b>	<b>Ecart de</b>	<b>MONOGROS</b>	<b>SIM</b>	<b>MMT</b>	<b>STONE HEART</b>	<b>Ecart de</b>	<b>TSS</b>	<b>Ecart de</b>	<b>VALEUR BRUTE</b>
		<b>réévaluation SGS</b>						<b>réévaluation SH</b>	<b>réévaluation TSS</b>		<b>TOTALE</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Terrain	3 794 059	345 868	792 061		19 655 090	1 960 153	1 418 600	5 080 660	1 696 740	4 332 494	39 075 725
Construction	7 848 405	11 453 513	4 350 150	33 051	32 788 742	0	7 590 819		5 613 790		69 678 470
Agencements, aménag. des constructio	20 389 403	539 766	1 045 769	1 647 635	5 005 888	917 878	354 247		1 304 664		31 205 250
Matériel et Outillage	102 495 007	711 666		5 169 617	5 585	5 633 718	10 954		1 583 477		115 610 025
Petit matériel et outillage	6 080 862	0		75 622	645	429 105	1 243		0		6 587 477
Matériel de Transport de personnes	0	250 000		2 546 244	350 053	0	0		0		3 146 297
Matériel de Transport de biens	37 734	0		12 317 040	0	2 216 149	0		249 454		14 820 376
Equipement de bureau	919 307	1 185 269		844 159	248 984	67 615	3 345		37 688		3 306 366
Matériel informatique	2 760 750	6 112		13 341 374	1 186	12 611	0		220 306		16 342 338
Agencement, aménag. divers	58 542 877	2 143 899		8 474 284	1 499 720	5 574 563	105 406		0		76 340 750
Immobilisations en cours	1 262 037	68 971		390 354	9 223 613	1 126 633	340 464		40 979		12 453 050
Avances immobilisations en cours	209 622	0		17 500	4 931 499	125 000			0		5 283 621
	<b>204 340 063</b>	<b>16 705 062</b>	<b>6 187 980</b>	<b>44 856 879</b>	<b>73 711 003</b>	<b>18 063 425</b>	<b>9 825 078</b>	<b>5 080 660</b>	<b>10 747 099</b>	<b>4 332 494</b>	<b>393 849 744</b>

<b>TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2019</b>											
	<b>SNMVT- MONOPRIX</b>	<b>SGS</b>	<b>Ecart de réévaluation SGS</b>	<b>MONOGROS</b>	<b>SIM</b>	<b>MMT</b>	<b>STONE HEART</b>		<b>TSS</b>		<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Construction	7 433 674	7 677 185	3 570 748	33 051	10 537 616	0	530 550		2 745 041		32 527 865
Agencements, aménag. des constructio	5 258 861	539 766	1 045 769	730 517	2 575 086	187 173	44 658		1 304 664		11 686 493
Matériel et Outillage	63 294 526	701 360		4 702 575	5 585	3 005 324	1 750		1 583 477		73 294 597
Petit matériel et outillage	1 893 921	0		22 515	645	161 748	369		0		2 079 199
Matériel de Transport de personnes	0	250 000		1 974 349	275 091	0	0		0		2 499 439
Matériel de Transport de biens	35 723	0		8 557 824	0	1 743 552	0		249 454		10 586 553
Equipement de bureau	690 215	1 111 635		643 456	165 756	35 188	3 345		37 688		2 687 282
Matériel informatique	2 660 237	6 112		11 556 134	1 186	9 637	0		220 306		14 453 612
Agencement, aménag. divers	29 247 029	1 929 399		6 718 611	1 014 289	2 404 984	15 656		0		41 329 968
	<b>110 514 186</b>	<b>12 215 456</b>	<b>4 616 517</b>	<b>34 939 032</b>	<b>14 575 253</b>	<b>7 547 606</b>	<b>596 328</b>	<b>0</b>	<b>6 140 631</b>	<b>0</b>	<b>191 145 009</b>

**Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles**

	Valeur brute au 1/1/2019	Rééval au juste valeur / SGS	Rééval au juste valeur / TSS	Rééval au juste valeur / STONE HEART	Acquisitions 2019	Régularisation 2019	Cession 2019	Valeur brute au 31/12/2019	Amortissem. Cumulé 1/1/2019	Amort de + values SGS EXERCICES 2003 à 2019	DOTATION 2019		Régul 2019	Cession 2019	Amortissem. Cumulé 2019	Valeur nette au 31/12/2019
											Dotations 2019	Amort de + values EXERCICE 2019 'juste valeur / SGS				
<b>Immobilisations Corporelles</b>																
Terrain	31 786 049	792 061	4 332 494	5 080 660	0	0	-2 915 540	39 075 725								39 075 725
Construction	53 733 333	4 350 150			0	12 682 627	-1 087 640	69 678 470	27 661 501	3 353 241	1 824 641	217 508	0	-529 025	32 527 865	37 150 605
Ag. aménag. Const.	24 214 229	1 045 769			4 225 796	1 719 457	0	31 205 250	8 847 350	1 045 769	1 793 375		0	0	11 686 493	19 518 757
Matériel et Outillage	108 207 670	0	0	0	6 775 781	626 574	0	115 610 025	66 651 863	0	6 642 734	0	0	0	73 294 597	42 315 428
Petit Matériel et Outillage	4 375 556	0	0	0	1 588 070	623 851	0	6 587 477	1 183 790	0	895 409	0	0	0	2 079 199	4 508 278
Mat Transp person.	3 300 448	0	0	0	73 172	0	-227 324	3 146 297	2 376 687	0	333 285	0	0	-210 533	2 499 439	646 858
Mat Transp biens	12 411 983	0	0	0	1 103 261	2 108 494	-803 362	14 820 376	9 515 901	0	1 401 772	0	0	-331 120	10 586 553	4 233 823
Equipement bureau	3 233 645	0	0	0	64 485	8 235	0	3 306 366	2 520 631	0	166 651	0	0	0	2 687 282	619 084
Mat informatique	15 486 930	0	0	0	708 276	147 132	0	16 342 338	13 582 142	0	871 470	0	0	0	14 453 612	1 888 726
Agenc. amén. divers	68 643 787	0	0	0	6 441 810	1 255 153	0	76 340 750	35 864 378	0	5 465 591	0	0	0	41 329 968	35 010 781
Immob en cours	16 033 883	0	0	0	15 590 690	-19 171 523	0	12 453 050	0	0	0	0	0	0	0	12 453 050
Avance Immob en cours	9 867 241	0	0	0	0	-4 583 621	0	5 283 621	0	0	0	0	0	0	0	5 283 621
	<b>351 294 754</b>	<b>6 187 980</b>	<b>4 332 494</b>	<b>5 080 660</b>	<b>36 571 341</b>	<b>-4 583 621</b>	<b>-5 033 865</b>	<b>393 849 744</b>	<b>168 204 242</b>	<b>4 399 010</b>	<b>19 394 928</b>	<b>217 508</b>	<b>0</b>	<b>-1 070 678</b>	<b>191 145 009</b>	<b>202 704 735</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>																
Logiciels informa.	7 706 963	0	0	0	911 251	0	0	8 618 214	5 485 749		969 348		0	0	6 455 098	2 163 117
Fonds de cee	5 241 553	12 838 300	0	0	0	0	0	18 079 853	4 811 473	12 838 300	113 118	0	0	0	17 762 891	316 962
Immob incorp en cours	111 448	0	0	0	101 151	0	0	212 599	0		0		0	0	0	212 599
	<b>13 059 963</b>	<b>12 838 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 012 402</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 910 666</b>	<b>10 297 222</b>	<b>12 838 300</b>	<b>1 082 466</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 217 988</b>	<b>2 692 677</b>

<b>8. Immobilisations Financières</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Titres de participation	12 531 643	12 531 644
Prêts à plus d'un an	575 848	575 848
Dépôts et cautionnements	2 248 713	1 919 705
	<b>15 356 204</b>	<b>15 027 197</b>
A déduire les provisions sur les titres de participations	(4 193 618)	(4 250 374)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	<b>(4 769 341)</b>	<b>(4 826 097)</b>
	<b>10 586 863</b>	<b>10 201 100</b>
<b>9. Autres actifs non courants</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Frais préliminaires MMT	274 376	33 391
Frais préliminaires MGS	8 984	432 471
Frais préliminaires SIM	378 825	284 030
Frais préliminaires SNMVT	4 376 492	5 298 873
Frais préliminaires STONE HEART	14 786	22 465
Charges à répartir MGS	84 887	106 204
	<b>5 138 350</b>	<b>6 177 434</b>
<b>10. Stocks</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Stocks de marchandises	71 840 536	84 134 052
Travaux en cours	45 261	49 742
Stocks des consommables	1 641 448	1 851 260
	<b>73 527 245</b>	<b>86 035 054</b>
Provisions sur les marchandises	(4 126 694)	(3 942 321)
	<b>69 400 551</b>	<b>82 092 733</b>
<b>11. Clients et comptes rattachés</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Clients et comptes rattachés	17 517 728	17 409 863
Clients douteux	692 665	692 665
	<b>18 210 393</b>	<b>18 102 528</b>
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(3 921 823)	(4 218 301)
	<b>14 288 570</b>	<b>13 884 227</b>

<b><i>12. Autres actifs courants</i></b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Fournisseurs, emballage à rendre	670 729	624 103
Personnel	687 049	931 396
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	25 016 028	20 548 791
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers		1 241 002
Etat, impôts différés	1 106 860	1 250 710
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	2 479 959	2 184 398
Débiteurs divers	3 665 409	6 744 340
Charges constatées d'avance	2 273 888	1 960 530
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	808 606	279 827
Compte d'attente	2 821 882	2 366 097
	<b>39 530 410</b>	<b>38 131 194</b>
 Provisions sur les autres actifs	 (1 108 454)	 (979 558)
	<b>38 421 956</b>	<b>37 151 636</b>
 <b><i>13. Autres actifs financiers</i></b>	 <b><u>2 019</u></b>	 <b><u>2 018</u></b>
Titre de placement	-	343 048
Prêts et autres actifs financiers	231 581	318 412
	<b>231 581</b>	<b>661 460</b>
 <b><i>14. Liquidités et équivalents de liquidités</i></b>	 <b><u>2 019</u></b>	 <b><u>2 018</u></b>
Placements courants	33 730 522	23 111 638
Chèques à encaisser	751 772	3 522 391
Banques	13 733 385	15 594 507
Caisses	3 922 544	3 453 674
	<b>52 138 223</b>	<b>45 682 210</b>

### ***15. Capital social***

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .

<b>16. Réserves consolidées</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	19 208 146	16 424 401
	<b>19 208 146</b>	<b>16 424 401</b>
<b>17. Résultats consolidés</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	133 385	(9 462 728)
	<b>133 385</b>	<b>(9 462 728)</b>
<b>18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Emprunts bancaires	82 360 046	76 525 921
Autres dettes à plus d'un an	52 927	22 117
	<b>82 412 973</b>	<b>76 548 038</b>
<b>19. Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	7 995 556	22 515 719
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	67 987 121	68 556 730
Fournisseurs d'investissement	(871 762)	(182 918)
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	502 266	874 056
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	1 218 829	1 367 385
Fournisseurs, factures non parvenues	28 555 806	8 981 733
	<b>105 387 816</b>	<b>102 112 705</b>
<b>20. Autres passifs courants</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Clients créditeurs	3 241 423	3 061 521
Personnel	2 619 248	2 957 512
Etat, impôts et taxes	8 916 660	8 250 817
Comptes courants actionnaires	707 871	40 151
Créditeurs divers, CNSS	4 149 768	4 201 096
Créditeurs divers, assurances groupes	180 707	166 828
Autres créditeurs divers	7 141 155	1 439 413
Comptes de régularisation	11 815 503	8 426 341
Produits perçus d'avance	732 873	588 368

Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	8 200 004	9 349 496
	<b>47 705 212</b>	<b>38 481 543</b>

**21. Concours bancaires et autres passifs financiers** **2 019** **2 018**

Emprunts bancaires à moins d'un an	20 260 486	19 174 836
Billets de trésorerie	33 500 000	20 000 000
Emprunts, intérêts courus	486 853	314 670
Concours bancaires	27 420 809	70 707 538
	<b>81 668 148</b>	<b>110 197 044</b>

**22. Revenus** **2 019** **2 018**

Ventes des marchandises chez la SNMVT	630 927 495	588 940 046
Ventes des marchandises chez monogros	421 092	422 590
Ventes des marchandises chez MMT	3 609 762	2 481 532
Revenus chez SGS	-	-
Revenus chez TSS	-	-
Revenus chez SIM	869 819	459 933
Revenus chez SH	247 620	262 951
Revenus chez SIM	0	0
	<b>636 075 788</b>	<b>592 567 052</b>

**23. Achats consommés** **2 019** **2 018**

Achats des marchandises consommées	502 035 603	461 168 103
	<b>502 035 603</b>	<b>461 168 103</b>

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 96 575 886 dinars et 90 904 890 dinars

respectivement en 2019 et 2018 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 47 829 579 dinars et 58 580 507 dinars

respectivement en 2019 et 2018 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

**24. Dotation aux amortissements et résorptions** **2 019** **2 018**

Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	1 082 466	1 398 509
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	19 394 927	20 842 174

Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	217 508	217 508
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	2 987 270	2 762 397
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 444 693	2 793 417
Dotation aux provisions sur les stocks	4 126 694	3 942 321
Dotation aux provisions sur les débiteurs divers	-	138 634
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	3 263 793	3 669 704
Dotation provision sur les titres de participation	-	676 479
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 942 322)	(3 912 474)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 619 018)	(2 247 151)
Reprises /provisions pour dépréciations des titres	(56 755)	(3 233 156)
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(4 464 308)	-
	<b>22 434 948</b>	<b>27 048 362</b>

**25. Autres charges d'exploitation**

**2 019**

**2 018**

Locations et charges locatives	11 401 146	10 404 425
Entretien et réparation	10 488 362	10 035 754
Primes d'assurance	663 379	590 780
Autres services extérieurs	2 275 591	1 542 583
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 177 767	1 075 123
Frais de publicité et de publication	8 577 139	8 336 195
Frais de transport et transport sur achat	2 137 130	1 832 606
Voyages, déplacement et missions	2 302 875	2 021 748
Frais postaux et de télécommunication	646 870	705 906
Frais bancaires	1 044 203	1 062 811
Autres charges ordinaires	185 174	112 325
Impôts et taxes	3 160 438	2 795 984
Transfert de charges	(289 650)	(226 610)
	<b>43 770 424</b>	<b>40 289 630</b>

**26. Charges financières nettes**

**2 019**

**2 018**

Intérêts des emprunts bancaires	8 877 883	7 139 764
Intérêts sur comptes courants bancaires	3 612 505	2 520 266
Intérêts sur billets de trésorerie	2 475 292	2 245 538
Pertes de change	62 256	224 819
Charges nettes / cession actions	345	387
Autres charges financières	288	968
	<b>15 028 569</b>	<b>12 131 742</b>

<b>27. Produits financiers</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Produits des comptes courants bancaires	140 855	661 574
Revenus des placements et bons de trésorerie	2 214 219	2 449 095
Dividendes	34 384	93 739
Plus values /cession valeurs mobilières	12 853 464	26 498
Gains de change	17 599	12 992
	<b>15 260 521</b>	<b>3 243 898</b>

<b>28. Autres gains ordinaires</b>	<b><u>2 019</u></b>	<b><u>2 018</u></b>
Reprises provisions		
Produits nets sur cession immob	904 237	-
Autres gains ordinaires	728 066	912 646
	<b>1 632 303</b>	<b>912 646</b>

### **29. Autres notes sur les états financiers consolidés**

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2017 et 2016. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

### **30. Litiges en cours**

Durant l'exercice 2013, la SNMVT a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2019, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

TUNIS, le 4 Mars 2020

**RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 395 603 508 DT et un résultat bénéficiaire consolidé net global de 1 359 460 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

*Existence et évaluation des stocks :*

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé ( Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

***Observation***

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la réserve indiquée au niveau du rapport général du commissaire aux comptes de la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » et se rapportant à l'enregistrement comptable de la cession d'un terrain suite à la conclusion de la promesse de vente en 2019, suivi de l'encaissement intégral du prix de cession, alors que le contrat de vente définitif demeure non encore établi, et l'affaire jugée en appel en faveur de la TSS concernant ce terrain, demeure encore devant la cour de cassation.

Notre opinion ne comporte pas de réserve, compte tenu du caractère non significatif de cette situation, eu égard aux états financiers consolidés.

***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2019 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve aux pages 7 et 8, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Audit Conseil & Organisation**  
**Anis EL KEBIR**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.